

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 26 FEV. 2024
- affiché en mairie le 26 FEV. 2024
- notifié le 26 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD

DÉCISION n°2024/075

Objet : Convention d'occupation pour la mise à disposition d'une salle au Centre Municipal de Santé - CLUB OMNISPORTS DES ULIS

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé et son article 144 relatif à la prescription de l'activité physique adaptée (APA) à des patients atteints d'affection longue durée (ALD) ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le décret d'application n°2016-1990 du 30 décembre 2016 en application de l'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, relatif à la prescription de l'activité physique adaptée (APA) à des patients atteints d'affection longue durée (ALD), entré en vigueur le 1^{er} mars 2017 ;

Vu la délibération 2023/023 du Conseil municipal en date du 13 avril 2023 portant sur la mise à disposition des locaux ;

Considérant les enjeux de santé publique du programme Sport-Santé comme déterminants majeurs de l'état de santé des individus à tous les âges de la vie et l'intérêt pour les Ulissiens de bénéficier de ce dispositif ;

Considérant que l'association Club Omnisports des Ulis a développé un programme Sport-Santé destiné aux personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une maladie chronique nécessitant une activité physique et/ou sportive adaptée dans le cadre d'une prévention tertiaire ;

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre du programme Sport-Santé aux Ulis, l'association Club Omnisport des Ulis sollicite la mise à disposition à titre gracieux et précaire, d'une salle polyvalente au Centre municipal de santé de la Ville des Ulis afin de réaliser un bilan général et des tests de conditions physiques ;